

AMNESTY INTERNATIONAL COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : AMR 23/017/2007 (Public)

Bulletin n° : 122

ÉFAI

Embargo : 3 juillet 2007 05h00 TU

La Colombie est l'un des endroits les plus dangereux du monde pour les syndicalistes

Un pseudo processus de démobilisation des paramilitaires combiné à des milliers de cas de menaces et d'homicides et un manque chronique d'enquêtes et de poursuites judiciaires font de la Colombie un des endroits les plus dangereux au monde pour les syndicalistes, selon un nouveau rapport publié par Amnesty International ce mardi 3 juillet.

Intitulé *Killings, arbitrary detentions and death threats – the reality of trade unionism in Colombia* décrit les attaques systématiques dont sont victimes les syndicalistes qui participent aux campagnes syndicales menées contre les privatisations et en faveur des droits des travailleurs dans les zones d'exploitation industrielle.

L'École nationale syndicale de Colombie a recensé 2 245 homicides, 3 400 menaces et 138 disparitions forcées à l'encontre de syndicalistes entre janvier 1991 et décembre 2006. Alors qu'une démobilisation est censée être en cours, les forces de sécurité et les paramilitaires soutenus par l'armée seraient à l'origine de la majorité de ces agressions. Des groupes de guérilla sont également responsables de tels homicides.

Pour Susan Lee, directrice du programme Amériques d'Amnesty International, « *le message envoyé aux syndicalistes de Colombie est clair : "ne critiquez pas les conditions de travail et ne militez pas pour protéger vos droits si vous ne voulez pas être réduits au silence, à n'importe quel prix" »*.

« *En ne protégeant pas les syndicalistes, les autorités colombiennes sous-entendent que les violences à leur encontre peuvent se poursuivre ; les sociétés actives en Colombie risquent elles d'avoir à rendre des comptes pour les atteintes aux droits humains dont elles peuvent être considérées comme responsables du fait de leur mode de fonctionnement. »*

Le rapport décrit des cas d'atteintes aux droits humains dont ont été victimes des syndicalistes – et leurs proches – travaillant dans les secteurs de la santé, de l'enseignement, des services publics, de l'agriculture, des mines, du pétrole, du gaz, de l'énergie et de l'alimentation.

Amnesty International appelle les sociétés travaillant en Colombie à user de leur influence auprès du gouvernement colombien pour mettre fin aux violences contre les syndicalistes et empêcher qu'ils ne soient victimes de violations de leurs droits fondamentaux.

« *Ce rapport tire la sonnette d'alarme pour toutes les multinationales opérant dans un environnement où les droits humains sont systématiquement violés. L'inertie n'est plus une option. »*

Les gouvernements colombiens successifs ont pris des mesures pour améliorer la sécurité des syndicalistes ; certains d'entre eux, qui été menacés, ont bénéficié d'une escorte armée, d'un véhicule pare-balle, de téléphones, par exemple.

« Ces gestes sont les bienvenus mais les attaques contre les syndicalistes se poursuivront tant que de véritables mesures n'auront pas été prises pour mettre fin à l'impunité dont bénéficient ceux qui menacent et tuent des syndicalistes. »

Le rapport d'Amnesty International met également de l'avant l'accord entre gouvernement, représentants du monde des affaires et confédérations syndicales qui a été signé en juin 2006 en Colombie sous les auspices de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Cet accord prévoit une présence permanente de l'OIT en Colombie pour surveiller le respect du droit à la liberté d'association dans le pays ainsi que la progression des enquêtes sur les homicides dont ont été victimes des syndicalistes.

« L'accord signé sous les auspices de l'Organisation internationale du travail fournit une occasion unique de mettre fin au non respect des droits fondamentaux des syndicalistes. Les autorités colombiennes, les compagnies internationales et colombiennes et le mouvement syndicaliste international doivent maintenant veiller, en collaboration avec l'OIT à Bogotá, à ce que de véritables enquêtes soient menées sur tous les cas de menaces et d'attaques à l'encontre de syndicalistes et de leurs proches. »

Vous trouverez une description de plusieurs cas sur le site de l'organisation, à l'adresse suivante : <http://web.amnesty.org/library/Index/ENGAMR230162007>

Le rapport *Killings, arbitrary detentions, and death threats -- the reality of trade unionism in Colombia* sera également disponible sur le site à partir du 3 juillet : <http://web.amnesty.org/library/Index/ENGAMR230012007>

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>